



## Maison familiale prêtée pour pro : travaux payés par société ?

-----  
Par GAJ

Bonjour à tous,

Soit des maisons personnelles de membres d'une même famille, associés dans une société d'origine familiale.

Les membres de cette famille prêtent chacun leur maison (depuis toujours) pour les relations d'affaires de la société (barbecues, apéritifs, rendez-vous d'affaire, réunions informelles, etc.). Le siège de la société, établi dans un vieil entrepôt aux accès difficiles, étant impropre aux réceptions professionnelles.

Les maisons sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux, mais pour les réceptions d'affaires elles sont trop défraîchies et demandent quelques travaux de réhabilitation pour être amenées au niveau d'exigence des standards de qualité actuels.

Dans quelle rubrique passer les factures professionnelles de réhabilitation de ces maisons prêtées par les membres de la famille à la société commune, factures réglées par la société en compensation des prêts des maisons pour toutes ses réceptions ?

Comment articuler cela pour respecter la réglementation, la fiscalité, etc. ?

Merci pour tout conseil !